

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de CHARTAINVILLIERS
COMPTE RENDU
Réunion du 30 septembre 2022

Le 30 septembre 2022 à 17h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale a été légalement convoqué à la salle polyvalente, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BOUTIN.

Administrateurs présents : Sandrine ANEST, Danielle BENOIST, Guy BOUAZIZ, Françoise GILLES, Dominique LEJEUNE, Joseph VOLPE.

Excusées : Claudie PICHOT, Sylvie SILLY.

Assiste à la séance : Didier VERNIOL membre de la commission des fêtes et animation.

Secrétaire de séance : Dominique LEJEUNE.

Le Président ouvre la séance à 17h30.

- **ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Dominique LEJEUNE**

- **REFERENTIEL BUDGETAIRE ET COMPTABLE : passage à la M57**

L'article 106 III de la loi du 7 août 2015 (NOTRe) a permis aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics de choisir le cadre budgétaire et comptable M57 applicables aux métropoles.

L'instruction M57 vise à harmoniser les instructions de plusieurs niveaux : bloc communal, départemental et régional. Le référentiel M57 est le plus avancé en termes de qualité comptable et il constitue le support de l'expérimentation du compte financier unique.

Le référentiel M57 sera rendu obligatoire au 1^{er} janvier 2024 et remplacera l'instruction comptable M14 applicable aux communes et à leurs CCAS. L'adoption de l'instruction M57 vaut pour tous les budgets de la collectivité appliquant l'instruction M14. Les autres instructions comptables, telles que l'instruction M4 sont maintenues. Les collectivités de moins de 3 500 habitants vont bénéficier d'un plan de comptes abrégé à compter du 1^{er} janvier 2023.

Par ailleurs, dans le cadre de cette simplification, il est proposé de mettre fin à la dualité compte administratif/compte de gestion par l'adoption du compte financier unique (CFU).

Le CFU a vocation à devenir, à partir de 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens. Sa mise en place vise à plusieurs objectifs :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière ;
- améliorer la qualité des comptes ;
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Vu la candidature du CCAS de la commune de Chartainvilliers à l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU). Suivant l'avis favorable du comptable public sur l'adoption de la nomenclature M57.

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'adopter le référentiel M57 à compter du 1^{er} janvier 2023 et d'expérimenter le compte financier unique à compter de l'exercice 2023.

**APRES DELIBERATION, LES MEMBRES DU CCAS, A L'UNANIMITE,
DÉCIDENT**

- d'appliquer à partir du 1er janvier 2023 l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
- d'autoriser le Président à signer la convention entre la commune et l'État portant l'expérimentation du compte financier unique à compter de l'exercice 2023.

- **CREANCES DU CCAS**

Il s'agit d'un montant de 30 € concernant la succession de la famille Leclerc (exercice 2014)

Vu l'état des produits irrécouvrables, transmis par le comptable public et la décision du Conseil Municipal d'accepter la mise en perte des créances admises en non valeurs, il convient d'inscrire la somme de 30 € au compte 6541.

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, A L'UNANIMITE,

APPROUVE la décision modificative suivante, pour l'exercice 2022 :

- Imputation D 6541 + 30 euros
- Imputation R 70311 + 30 euros

• **UNIFORMISATION DE L'AGE DES SENIORS (65 ou 70 ans) POUR BENEFICIER D'UN COLIS GOURMAND ET DU REPAS OU SORTIE DES CARNUTES**

Cette question a fait l'objet de discussions lors des précédentes réunions du CCAS depuis plusieurs années, sans toutefois être suivie d'une décision. Il est proposé aujourd'hui au CCAS de ne retenir qu'une tranche d'âge pour des raisons de simplification.

Pour rappel : les seniors de Chartainvilliers, à partir de 65 ans, bénéficient chaque année gratuitement du repas ou de la sortie ; à partir de 70 ans, ils bénéficient du colis de Noël. Le nombre de seniors de 70 ans et + est à ce jour de 107 et pour la tranche d'âge 65/70 ans de 46.

Pour le déjeuner-dansant de 2021, 5 personnes de la tranche d'âge 65/70 étaient présentes et 32 personnes de 70 ans et +

Abaisser l'âge à 65 ans augmenterait le budget communal dédié aux colis de Noël (pour 2022 il passerait de 1 793 € à 2 646 €)

Renseignements pris auprès de plusieurs communes avoisinantes, l'âge requis pour les gratuités est de 70 ans (Jouy, Houx, Maintenon...)

A l'issue d'échanges sur ce point, le CCAS est invité à voter à main levée.

RESULTATS DES VOTES : 6 voix pour relever l'âge à 70 ans ; 2 voix pour ne rien changer.

DELIBERATION

La proposition de porter l'âge à 70 ans à compter de 2023 pour bénéficier des gratuités sera présentée au prochain Conseil municipal.

• **COFFRETS GOURMANDS POUR LES SENIORS**

Dominique LEJEUNE souligne que parmi les nombreuses propositions reçues, 3 d'entre elles ont été sélectionnées par rapport aux tarifs pratiqués proches de ceux de 2021 et à la qualité de leurs produits. Elle commente le tableau comparatif remis en séance (cf. en annexe) et les membres du CCAS consultent les plaquettes de ces 3 fournisseurs.

DELIBERATION

Après concertation, les membres du CCAS retiennent à l'unanimité l'entreprise ESPRIT GOURMET qui propose des colis 1 personne à 20.35 € et pour 2 personnes à 30.30 € avec en cadeau, si la commande est passée avant le 30 octobre, 4 kg de papillotes qui seront distribuées lors du goûter de Noël.

• **QUESTIONS DIVERSES**

○ **Point sur la situation de Mme X (Covid long)**

Guy BOUAZIZ qui était intervenu auprès de la MGEN, mutuelle de cette personne, souhaite avoir des nouvelles sur sa situation.

Dominique LEJEUNE précise que son état de santé ne s'est pas amélioré et qu'elle envisage de demander le statut de travailleur handicapé. A ce jour elle n'a aucune réponse de son employeur suite à sa demande d'être placée en congé longue maladie car l'affection du Covid long n'est toujours pas reconnue comme ALD.

Elle est très anxieuse de son avenir et est suivie par un psychologue. Sa petite fille est également suivie par une pédo psychiatre.

En ce qui concerne ses revenus, elle perçoit x€ mensuels versés par la MGEN, une aide alimentaire lui est apportée par les Restos du Cœur. Pour l'instant, elle ne souhaite pas renouveler une demande d'aide auprès du CCAS.

○ **Partenariat AXA (mutuelle communale)**

Bon taux de retour du questionnaire-enquête inséré dans la dernière Voix du Frou : sur une trentaine, 20 questionnaires avec réponse positive et 10 avec réponse négative.

Hier jeudi 29 septembre, Alain BOUTIN et Dominique LEJEUNE ont reçu Delphine GOUGEARD et Romain BENOIT Inspecteur conseil AXA. Lancement du protocole avec le CCAS de Chartainvilliers et organisation d'une réunion d'information publique le jeudi 20 octobre de 18h30 à 19h30 (salle polyvalente) suivie d'un verre. Ensuite RV particuliers pour les personnes qui le souhaitent.

Rappel des avantages du tarif collectif : - 25% sur contrat santé AXA pour les personnes de + 60 ans (agriculteurs, fonctionnaires titulaires...) – 15% pour les autres.

Invitation imprimée par AXA encartée dans la Voix du Frou distribuée le 6 octobre. Infos également sur le site Internet, Panneau Pocket et la page FB de la mairie.

Protocole à signer avec le CCAS. Ce protocole est fixé pour une durée d'un an avec la possibilité de le renouveler à la fin de la période. Romain BENOIT a confirmé qu'en cas de non renouvellement, les adhérents continueront à bénéficier du tarif préférentiel, également s'ils changent d'adresse.

○ **Point sur la formation numérique des seniors**

- Nouvelle vague de formation qui fait suite à celle initiée avec succès au premier semestre 2022.
- 15 personnes sont inscrites.
- Première initiation dans le bus numérique mardi 27 septembre. Participants satisfaits.
- Suivront 8 séances de 2h30 d'octobre à décembre avec le même formateur, Eric JEANJEAN.
- Rappel : formation entièrement gratuite prise en charge par la Mutualité française et le Conseil Régional Centre Val de Loire.

L'ensemble des questions ayant été examiné, le Président lève la séance à 18h15.

La séance du CCAS est suivie d'une réunion de la commission Fêtes et animations.

Alain BOUTIN

Président

DL/02/10/2022



Dominique LEJEUNE

Secrétaire de séance

Annexes

- Tableau comparatif coffrets gourmands

COMPARAISON COFFRETS GOURMANDS 2022

	SOLO	DUO
Seniors 70 ans +	36	35
Seniors 65 ans +	30	8
TOTAL COLIS	66	43

	TOTAL	ESPRIT GOURMET Annecy	CELIER DU PERIGORD	TOTAL	COLIS DE NOEL DUO	TOTAL
TARIFS TTC						
VIGA France Aix en Provence						
Colis SOLO		Esprit COSY SOLO	COLIS DE NOEL SOLO		COLIS DE NOEL DUO	
1 Côtes de Gascogne blanc 37,5cl		1 Bordeaux blanc moelleux 37,5	1 vin blanc Côtes de Bergerac 37,5		1 vin blanc Côtes de Bergerac 75	
1 AOP Bordeaux rouge 37,5 cl		1 Bergerac rouge 37,5 pour le DUO	1 vin rouge Côtes de Bergerac 37,5		1 vin rouge Côtes de Bergerac 75	
1 fois gras 50 gr		1 fois gras 65 gr	1 fois gras 80 gr + 1 confit cerises noires		1 fois gras 130gr + 1 confit cerises noires	
1 terrine bourguignonne 9 gr		1 terrine campagne 90 gr	1 terrine aux cépes 90 gr		1 terrine aux cépes 90 gr	
1 cocotte volaille magret fumé 350 gr		1 terrine gourmande 90 gr				
1 confiture de Noël agrumes 45gr		1 émincé volaille 300 gr	1 farçon façon grand-mère		1 farçon façon grand-mère	
1 sachet truffes 35 gr		1 sachet perles chocolat	1 compote pommes		1 compote pommes	
		1 barquette palets chocolat 37,5 gr	1 sachets sablés		1 sachets sablés	
		1 dessert d'autrefois 100 gr	1 barre truffes chocolat		1 bocal fruits sirop	
		papillote douceurs chocolatées	3 papillottes chocolat		1 sachet truffes cacao	
					5 papillottes chocolat	
SOLO 19,90 €	716,40 €	SOLO 20,35 €		732,60 €		
DUO 27,81 €	973,35 €	DUO 30,30 €		1 060,50 €		
Emballage : sac cabas toile avec poignées		valisette tissu avec poignée	valisette carton avec poignée		DUO 30 €	1 050,00 €
FRANCO DE PORT		FRANCO DE PORT	FRANCO DE PORT		FRANCO DE PORT	
TOTAUX	1 689,75 €			1 793,10 €		
70 ans+						
avec	SOLO 19,90 €	SOLO 20,35 €		1 343,10 €		
65+	DUO 27,81 €	DUO 30,30 €		1 302,90 €		
		cadeaux 4 kg papillottes ou 2 bouteilles de champagne	tarifs si commande avant 31 octobre + chèque cadeau			
		si commande avant 30 octobre	10€ à valoir sur produits			
TOTAUX	2 509,23 €			2 646,00 €		
						idem conditions solo
						3 124,80 €